

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2011-0335/PR/MEFPCP portant concession d'une parcelle de terrain au profit de la Société "le Lagon Bleu" sise aux Îles Mouchas.

n° 2011-0335/PR/MEFPCP

Ministère

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES, ET DE LA
PLANIFICATION, CHARGÉ DE LA PRIVATISATION

Date de publication

25 avril 2011

Numéro JO

n° 8 du 30/04/2011

Date du numéro

30 avril 2011

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992**VU** La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public**VU** Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre**VU** Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement**VU** Le Décret n°2008-0093/PREdu 03 avril 2008 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est accorder à la Société « le Lagon Bleu » représenté par Monsieur Abdi Farah Ahmed, une concession terrain d'une superficie de 109.520 m² sise aux Îles Mouchas.

Article 2

Cette concession est accordée à titre gracieux, pour une durée de 30 ans.

Article 3

Cette concession de terrain est destinée à l'implantation d'un complexe touristique.

Article 4

Dans les vingt jours de la date présent Arrêté le Ministère des Finances par l'entremise du Directeur des Domaines fera remise de ladite concession à la Société « le Lagon Bleu ».Un procès verbal de cette opération sera dressé, lequel comportera l'évaluation du terrain affecté ainsi que la détermination de ses limites.

Article 5

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH